



Mai 2013 - 5

Une publication de la DRAAF Bretagne

## L'installation en Bretagne

# Des filières bretonnes toujours attirantes pour les jeunes agriculteurs

*En 2010, 9 157 exploitants ont moins de 40 ans. Parmi eux, 70 % ont bénéficié de la Dotation Jeune Agriculteur.*

*Pour qui veut s'installer en agriculture pour la première fois, l'accès au foncier est souvent problématique et les coûts d'installation élevés.*

*La Bretagne est une des régions qui aident le plus de jeunes à s'installer d'abord en production laitière mais aussi en cultures ou élevages diversifiés.*

Afin de faciliter le renouvellement des générations dans les exploitations, les pouvoirs publics mènent une politique favorable à l'installation des jeunes en agriculture depuis la loi d'orientation agricole de 1960. Elle se traduit par des aides financées par l'Etat et l'Union européenne, un accès à des prêts bonifiés, et des mesures incitatives à la transmission. En Bretagne, ce dispositif est particulièrement bien suivi. Sur les 9 157 agriculteurs ayant moins de 40 ans en 2010, ils sont 70 % à bénéficier de soutiens publics à l'installation par le biais de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). Ce pourcentage dépasse largement le taux national (56 %), grâce notamment à l'importance de l'élevage laitier régional. Les jeunes agriculteurs (JA) travaillent en tant que chef ou coexploitant dans 7 690 exploitations bretonnes. Ces dernières représentent 22 % de l'ensemble des exploitations de la région. Elles concen-

trent 32 % de la SAU régionale, et ont relativement plus de terres que les exploitations sans JA (73 ha en moyenne, contre 43 ha).

### Les jeunes sont plus diplômés que leurs aînés

Près de 80 % des exploitants de moins de 40 ans ont une formation initiale au moins de niveau bac et 36 %, le niveau BTS. La part des sans diplôme (ou avec certificat d'études primaires) n'est que de 1,5 % contre 13 % pour les plus âgés. Par ailleurs, les trois-quarts des JA ont le Bac agricole correspondant au niveau requis, depuis 1992, pour l'obtention des aides à l'installation. Parmi les jeunes non bénéficiaires de la DJA, 41 % ont pourtant le diplôme suffisant pour l'obtenir. Mais les autres conditions nécessaires à l'obtention de la DJA peuvent ne pas être remplies : plan de professionnalisation personna-

**Entre 2000 à 2010, 6 340 chefs d'exploitation se sont installés en Bretagne.  
Parmi eux, les deux-tiers ont moins de 40 ans.**

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
<b>Nombre d'exploitations (Total)</b>	9 472	7 789	9 630	7 556	<b>34 447</b>
Nbre d'exploitations avec au moins un jeune agriculteur (JA)	2 138	1 727	2 126	1 695	<b>7 686</b>
Part d'exploitations avec JA sur total exploitations	23 %	22 %	22 %	22 %	<b>22 %</b>
Nombre d'exploitations moyennes et grandes, avec JA	1 905	1 537	1 897	1 450	<b>6 789</b>
<b>Nombre de chefs et coexploitants (Total)</b>	12 788	10 521	13 366	10 018	<b>46 693</b>
Nombre de Chefs et coexploitants de moins de 40 ans	2 539	2 018	2 593	2 007	<b>9 157</b>
Dont - Part de femmes	24 %	18 %	22 %	20 %	<b>21 %</b>
- Part de bénéficiaires de la DJA	67 %	74 %	74 %	66 %	<b>70 %</b>
<b>Nombre de chefs installés entre 2000 et 2010</b>	1 771	1 429	1 732	1 407	<b>6 339</b>
Dont chefs de moins de 40 ans à l'installation	66 %	69 %	67 %	66 %	<b>67 %</b>

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Recensement agricole 2010

# Agreste Bretagne

lisé ou engagement sur au moins 5 ans. Certains trouvent également le dispositif trop complexe et d'autres l'ignorent.

Comparativement aux JA aidés, les JA non aidés avec diplôme travaillent plus fréquemment à temps partiel, un peu plus souvent dans des exploitations petites ou moyennes et une partie d'entre eux sont pluri-actifs.

Les jeunes femmes obtiennent moins souvent la DJA que les jeunes hommes (57 % contre 74 %), du fait d'une formation agricole moins fréquente. Elles obtiennent cette aide à un âge moyen de 29 ans, contre 26 ans pour les hommes.

La part des bénéficiaires de la DJA augmente avec la taille des structures, classées par la statistique agricole en petite, moyenne ou grande exploitation selon le niveau de Production Brute Standard (voir définition). Ainsi, 80 % des jeunes agriculteurs travaillant sur des grandes exploitations ont bénéficié de la DJA (76 % pour les exploitations moyennes et grandes), alors qu'ils ne sont que 19 % parmi ceux travaillant sur des petites exploitations. Les Commissions Départementales d'Orientation Agricole (CDOA), qui arbitrent les avis d'attribution des aides à l'installation, cherchent à valoriser les projets selon une politique définie au niveau de la région. Les critères d'éligibilité à la DJA prévoient, ainsi, un seuil minimum de revenu prévisionnel. Les projets innovants sont également appuyés. C'est le cas, ces dernières années, des projets favorisant la production d'énergie (méthanisation...), ou de ceux développant l'agriculture biologique ou la diversité des modes de commercialisation. En outre, avoir la DJA permet également d'obtenir des prêts bonifiés et des subventions complémentaires des collectivités. Le montant moyen d'une DJA est de 12 500 euros en Bretagne. Ce montant varie de 8 000 à 17 300 euros.

## Le GAEC privilégié par les jeunes agriculteurs

Le regroupement d'agriculteurs au sein d'une même structure est plus fréquemment réalisé par de jeunes agriculteurs. En 2000, 44 % des JA se trouvaient en société. En 2010, cette proportion passe à 72 %. Le travail en société permet de mieux prendre en compte le partage des travaux, la mise en commun des outils ou la gestion du temps. Le GAEC, qui facilite la transmission de l'outil de production, est particulièrement bien représenté

chez les jeunes agriculteurs (35 % contre 22 % quel que soit l'âge). Le GAEC est retenu dans 5 cas sur 10 lorsque le JA est associé à un coexploitant de plus de 40 ans, et dans 8 cas sur 10 lorsqu'il appartient à une exploitation d'au moins trois coexploitants. Le statut d'EARL est retenu par 28 % des JA, soit légèrement moins que par leurs aînés (30 %). Également 28 % des jeunes optent pour l'exploitation individuelle, contre 43 % pour les aînés.

## Un accès au foncier parfois problématique

Dans les exploitations avec au moins un jeune agriculteur, la SAU moyenne est de 73 ha. Elle varie selon la forme juridique : 36 ha en individuel, 113 ha en GAEC. Pour l'ensemble des sociétés agricoles, la surface moyenne par coexploitant atteint 40 ha. L'accès au foncier agricole est particulièrement difficile dans la région, la concurrence étant forte entre agriculteurs et entre usages agricoles et non agricoles. L'artificialisation a en effet progressé, en Bretagne, de 5 500 ha par an depuis 2006, soit l'équivalent d'une centaine de fermes disparaissant chaque année. Sur la région, pour une même parcelle à vendre, il y a en moyenne six candidats dont parmi eux, des exploitants désirant s'agrandir, s'installer ou en recherche de terres pour l'épandage. Les prix, particulièrement élevés sur le littoral (entre 5 000 et 6 000 euros par ha en moyenne) ainsi que le long des axes routiers, n'incitent pas à l'achat de terre. Dans les exploitations en société, avec au moins un JA, seulement 9 % des terres sont en faire valoir direct (15 % pour les autres exploitations). Le fermage est donc souvent l'unique solution pour les sociétés d'accéder au foncier : 64 % des terres sont prises en location auprès de tiers (hors associés) ; la proportion atteint 75 % dans les exploitations où il n'y a que des coexploitants de moins de 40 ans.

## Les jeunes privilégient l'orientation laitière

Les exploitations avec JA disposent d'un potentiel de production plus important : 88 % sont classées en moyenne ou grande exploitation contre 75 % pour l'ensemble régional. **Dans la suite de l'étude, seul le champ des exploitations moyennes et grandes est retenu.**

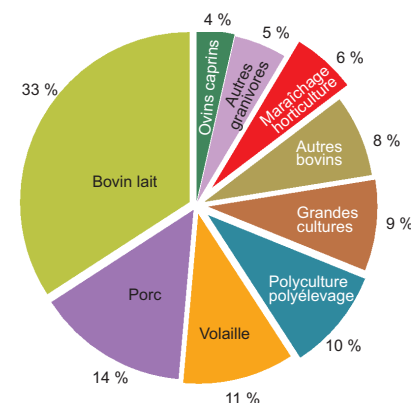
La proportion de jeunes agriculteurs est

plus importante dans certaines filières, comme l'orientation bovins-lait, la plus représentée en Bretagne. Mais les jeunes sont également sur-représentés dans les orientations polyélevage et polyculture, bovins lait et viande ou encore maraîchage. Ils sont relativement moins présents dans les élevages granivores.

Les exploitations spécialisées en lait représentent 38 % des exploitations de la région et 44 % des exploitations avec au moins un jeune agriculteur. Il s'agit de l'orientation où le taux d'installation aidée est le plus important : 86 % des jeunes agriculteurs bénéficient de la DJA, contre 76 % toutes exploitations confondues.

### Le tiers des jeunes chefs s'installe en production laitière

Répartition des chefs de moins de 40 ans, installés entre 2005 et 2010, selon l'orientation technico économique (OTEX)



Champ : exploitations moyennes et grandes en Bretagne

Source : Agreste - DRAAF Bretagne  
Recensement agricole 2010

Dans cette filière, les jeunes s'associent fréquemment avec un coexploitant plus âgé, membre de la famille dans huit cas sur dix. Le potentiel de renouvellement des exploitations, mesuré par l'indice de jeunesse, apparaît très bon pour la filière laitière, avec 139 JA présents pour 100 exploitants de plus de 55 ans (indice de jeunesse = 1,39).

Une exploitation laitière, avec au moins un JA, dispose en moyenne d'une SAU de 88 ha, d'un cheptel de 64 vaches laitières et d'un quota de 418 200 litres de lait. Les deux composantes, terres et cheptel, ainsi que les équipements et les

bâtiments constituent le coût de l'installation. Selon les résultats d'Eoloas, le coût d'une installation individuelle en exploitation laitière (reprise et investissements) s'élève à 275 000 € (moyenne 2008-2011). Il dépasse d'environ un quart celui relatif à une installation en bovins viande ou en aviculture. Il est en revanche deux fois moins élevé que celui correspondant à une installation porcine.

## En maraîchage, le jeune s'installe en individuel

En 2010, l'orientation maraîchage-horticulture concerne 3,4 % des exploitations de la région, que les coexploitants aient ou non moins de 40 ans. Cependant, sur les installations récentes (2005 à 2010), 6 % des chefs de moins de 40 ans choisissent cette production. Le renouvellement des exploitations est plus assuré en maraîchage, qu'en horticulture. La proportion des moins de 40 ans est de 24 % pour l'orientation maraîchage-horticulture et parmi eux, 60 % ont reçu une DJA. Dans les exploitations avec au moins un JA, plus de la moitié a opté pour un statut individuel. Avec une SAU moyenne de 10 ha, le faire valoir direct est plus fréquent (38 % contre 11 % toutes orientations confondues). Les jeunes serristes (tomates, fraises) sont plus souvent tournés vers la bio : 27 % des exploitations pratiquent ce type d'agriculture contre 13 % pour les autres orientations. La vente directe des légumes frais concerne 44 % des exploitations ayant des jeunes.

## Les productions diversifiées attirent les jeunes

Les exploitations classées en polyélevage-polyculture représentent, en 2010, 9,5 % des exploitations de la région et 11 % des exploitations avec au moins un JA. Cette orientation attire 12 % des agriculteurs bretons de moins de 40 ans ; huit jeunes sur dix bénéficient d'une aide à l'installation. Le potentiel de renouvellement est bon dans cette filière (indice de jeunesse = 1,25). Les exploitations avec jeunes ont un statut individuel pour 20 % d'entre elles, et 55 % sont en GAEC. La surface moyenne exploitée est de 105 ha. Les terres sont utilisées pour moitié en fourrages (maïs et prairie), un tiers en céréales, 5 % en légumes. Les trois-quarts des exploitations ont un atelier bovins lait, pour un quota moyen de 455 000 litres. La mixité des ateliers lait et porc à l'en-grais concerne 4 exploitations sur 10.

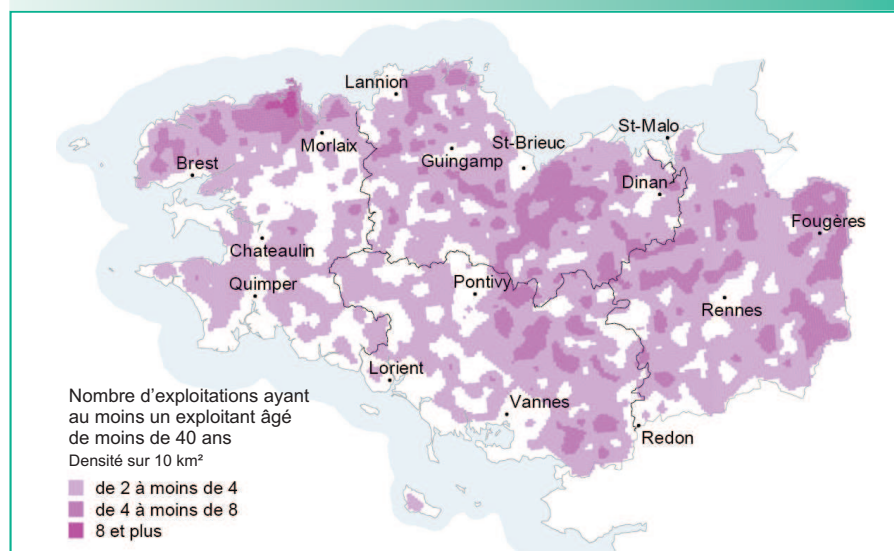
## Bovins lait et viande : un quart des exploitants ont moins de 40 ans

Les exploitations orientées à la fois en bovins lait et viande représentent 2,5 % des exploitations de la région et 3 % des exploitations avec au moins un jeune agriculteur. Le nombre de chefs et coexploitants est réparti de façon équilibré entre les moins de 40 ans et les plus de 55 ans (respectivement 23 % et 24 %), assurant ainsi potentiellement le renouvellement des exploitations. Les trois quarts des JA

## La Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

Les aides à l'installation ont pour objectif de soutenir les **jeunes s'installant pour la première fois en agriculture**. Les bénéficiaires doivent être âgés de **18 à 39 ans**, avoir une formation agricole de niveau **baccalauréat minimum**, réaliser un plan de professionnalisation personnalisé (**PPP**), un plan de développement économique (**PDE**), s'engager à rester agriculteur **au moins pendant 5 ans** et à tenir une **comptabilité**. Le montant de la Dotation est fixé selon la zone géographique. En zone de plaine, c'est à dire en Bretagne, **il varie de 8 000 à 17 300 euros**. En outre, avoir la DJA permet d'obtenir des prêts bonifiés, des avantages fiscaux et des subventions complémentaires des collectivités. La Bretagne est une des premières régions en nombre de dossiers DJA. Après avoir culminé à 800-900 dossiers par an sur les décennies 80 et 90, les installations aidées ont chuté dans la région et avoisinent 500 dans les années 2000. Face à cette situation générale, les pouvoirs publics ont pris des mesures plus incitatives à l'installation entre 2001 et 2008 : passage de 35 à 40 ans pour l'âge limite de la DJA, hausse du montant de la dotation, ouverture aux pluriactifs, mise en place de la retraite anticipée. Cette politique a permis de stabiliser le nombre d'installations. A partir de 2009, le recul de l'âge de départ à la retraite, les mises aux normes dans les élevages, les difficultés économiques affectant plusieurs productions ont à nouveau entraîné un fort ralentissement des installations.

## En 2010, les jeunes de moins de 40 ans sont plus présents sur la côte nord, au centre et à l'est de la région



Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Recensement agricole 2010

## Où se trouvent les JA ?

Le maraîchage et les légumes de plein champ attirent davantage de jeunes agriculteurs dans le Finistère (St-Pol) et dans les Côtes-d'Armor (Paimpol). L'installation en lait est prédominante en Ille-et-Vilaine, secteurs de Fougères, Vitré et nord de Rennes. Elle est aussi importante ailleurs mais associée à d'autres activités : aviculture autour de Josselin et Quintin, porcine à Lamballe et Lesneven.

ont bénéficié d'aides à l'installation. Les exploitations avec jeune, majoritairement en société, gèrent en moyenne une SAU de 113 ha, un quota de 382 300 litres de lait et un cheptel de 38 vaches à viande. Les structures individuelles sont marginales, la gestion des travaux le permettant difficilement.

## Champ de l'étude

Sont retenues dans l'étude les exploitations individuelles ou en sociétés comprenant au moins un jeune agriculteur de moins de 40 ans (JA).

**En 2010, 9 157 JA ont une activité agricole dans 7 686 exploitations.**

Ces JA sont soit chef de l'exploitation soit coexploitant au sein d'une société agricole, le plus fréquemment dans un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) ou dans une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL).

## Définitions

Pour chaque exploitation, les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations.

Elle permet de les classer en « **petite exploitation** » quand la PBS est inférieure à 25 000 euros, en « **moyenne exploitation** », quand la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, en « **grande exploitation** » quand la PBS est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.

## Dans le quart des exploitations bretonnes un jeune de moins de 40 ans est chef ou coexploitant

Exploitations moyennes et grandes Bretagne 2010	Nombre d'exploitations	Dont avec au moins un JA	Nombre chefs et coexploit.	Part des moins de 40 ans	Dont avec DJA
<b>Toute orientations (OTEX)</b>	<b>25 913</b>	<b>26 %</b>	<b>37 895</b>	<b>22 %</b>	<b>76 %</b>
dont : Bovins lait	9 944	30 %	15 420	24 %	86 %
Polyélevage polyculture	2 463	31 %	4 004	24 %	81 %
Porcins	3 353	22 %	4 652	19 %	70 %
Avicoles	3 063	18 %	3 788	17 %	48 %
Autres granivores	1 652	30 %	2 920	22 %	80 %
Bovins viande ou lait viande	1 733	25 %	2 303	22 %	69 %
Ovins caprins	385	33 %	494	32 %	49 %
Maraichage horticulture	874	26 %	1 114	24 %	60 %
Grandes cultures (y. c. légumes plein champ)	2 373	20 %	3 100	17 %	55 %

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Recensement agricole 2010

## Une installation en élevage porcin freinée par le coût

Les exploitations spécialisées en porcs représentent, en 2010, 12 % des exploitations de la région et 10,5 % des exploitations comportant au moins un jeune agriculteur. Quand un jeune s'installe en production porcine, dans 84 % des cas, il crée ou intègre une société. Le nombre moyen d'associés est de 1,8 (contre 1,4 dans les autres exploitations). A peine 70 % des JA ont bénéficié de l'aide à l'installation (76 % toutes orientations confondues). Les exploitations avec jeune font plutôt du naissage-engraissement, avec une capacité de 240 truies et de 1 400 porcs charcutiers. La SAU moyenne est de 68 ha. Le renouvellement des exploitations est fragile avec un indice de jeunesse de 0,94. L'obligation de mise aux normes des places de truies gestantes, une conjoncture défavorable et des cours de matières premières qui flambent, ont vraisemblablement freiné des reprises possibles. Les perspectives de remboursement sont ainsi difficiles à appréhender, d'autant plus que le coût d'installation est déjà fortement élevé en porcin, autour de 500 000 euros.

## Un renouvellement difficile en aviculture

Les exploitations avicoles concernent 10 % des exploitations de la région et 7,6 % des exploitations avec au moins un jeune agriculteur. Ces dernières ont plus souvent le statut individuel que l'ensemble (41 % contre 26 %). L'activité se répartit entre les élevages de chair, avec une moyenne de 2 200 m<sup>2</sup> de bâtiment, et ceux pour la ponte avec une capacité moyenne de 40 000 places en poules pondeuses. Seulement 17 % des exploitants ont moins de 40 ans et moins d'un jeune sur deux bénéficie de la DJA. Le renouvellement potentiel des exploitations s'avère problématique, avec 77 jeunes pour 100 exploitants de plus de 55 ans. Il se fragilise actuellement avec les crises économiques que traverse la filière. Par ailleurs, le coût d'investissement d'une exploitation en volaille est supérieur à 200 000 euros en individuel et, depuis 2010, dépasse 400 000 euros en société. La mise aux normes des cages de poules pondeuses, les importants travaux pour les bâtiments de volailles de chair ont contribué à cette hausse et sont autant de freins à l'installation.